

SESSION ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle associative, sous la présidence de M. Gérard VERNIS, Maire.

Date de convocation : 22/10/2018.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Présents : M. VERNIS, Mme DESURIER-LAFLEURIEL, MM. LECOCQ, COLLAYE, DESTERNES, BOUCHON et DORLENCOURT, Mme POPY.

Absent : MM. HERMANN et DEBARNOT Mme HAMEL

M BOUCHON a été élu secrétaire de séance.

ADMISSION EN NON VALEUR :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état du 7 mars 2018 des pièces irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier. Ces sommes ayant fait l'objet de plusieurs tentatives de recouvrement infructueuses, il est proposé au conseil de les admettre en non-valeur.

Budget communal : 1 416,35 €

Budget d'assainissement : 1 154,90 €

Invité à s'exprimer, le Conseil se prononce à l'unanimité pour l'admission en non-valeur de ces sommes jusqu'en 2016. Ces montants seront respectivement financés sur les crédits inscrits à l'article 6541 du budget communal et à l'article 6541 du budget d'assainissement de l'exercice en cours. Pour les impayés plus récents, la mairie enverra un courrier aux débiteurs.

ACHAT D'UN CONGELATEUR POUR LA SALLE DES FETES :

Le Maire propose au Conseil d'acquérir un nouveau congélateur coffre pour la salle des fêtes. Après examen de différents devis, les membres du Conseil retiennent l'offre de la société NICOT et autorisent le Maire à passer commande d'un congélateur (118 x 69,90X91,60 cm) pour un montant de : 547 € TTC.

ACHAT D'UN TERRAIN A LA SEAU AU LOTISSEMENT DE LA CHENEVIERE :

Le Maire rappelle que, par délibération du 18 septembre 2012, le Conseil Municipal a passé convention avec la SEAU pour l'aménagement du lotissement en accession de « la Chenevière ».

Le second terrain à acquérir par la commune en 2018 est le lot n° 2, d'une surface de 713 m², composé de la parcelle H 603 (de 668 m²) et de la parcelle H 606 (de 45 m²). Le prix de ce lot est de : 13 000 € TTC. Les frais liés à la vente seront à la charge de la commune.

Invité à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'achat du lot n° 2 et charge le Maire des démarches à accomplir auprès de Maître SALIN.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL :

Suite aux travaux de réhabilitation réalisés à la salle des fêtes, la société DEKRA, chargée du contrôle technique a fait parvenir une facture liée à l'indexation des prix d'un montant de 53 €. Un réajustement budgétaire est nécessaire pour régler cette facture.

Les crédits initialement prévus à l'article 165 pour le remboursement des cautions liées à la location de la salle des fêtes étant insuffisants, il est nécessaire de procéder à un réajustement budgétaire sur le compte 16.

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
020 – Dépenses imprévues	-53 €	165 – Dépôts et cautionnements	1 500 €
165 – Dépôts et cautionnements	1 500 €		
2313 – Op. 240 Construction	53 €		
Total dépenses	1 553 €	Total recettes	1 500 €

Invité à se prononcer, le Conseil approuve à l'unanimité.

SECHERESSE :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité pour la commune de demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle du fait de la sécheresse de ces derniers mois. Le Conseil émet un avis favorable à cette proposition, et demande à ce qu'une information soit mise sur le quotidien La Montagne, sur le site de la commune et affichée en mairie, afin que les sinistrés puissent venir déposer un dossier. Le Maire rappelle que la prise en charge dépend, dans un premier temps, de l'assurance individuelle de chaque administré. Ceux-ci doivent donc faire les démarches auprès de leurs assureurs sans attendre la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Le Maire informe également le Conseil de la proposition de Monsieur le député de demander la reconnaissance en calamité agricole.

Invité à se prononcer, le Conseil approuve à l'unanimité.

LIVRETS ASSOCIATION DES MAIRES DE L'ALLIER :

Le Maire présente au Conseil trois guides pratiques proposés par l'Association des Maires de l'Allier sur les thèmes des baux d'habitation, des chemins ruraux et des enquêtes publiques. Le Maire propose au Conseil d'acquérir les deux premiers livrets aux prix de 12 et 15 €.

Invité à se prononcer et après délibération, le Conseil approuve, l'achat des deux guides relatifs aux baux d'habitation et aux chemins ruraux.

ORANGE :

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition faite par Orange pour la mairie/Agence Postale. Il est proposé une mutualisation des lignes existantes (mairie 04.70.66.26.26 et APC 04.70.66.11.89), deux postes de téléphone et le changement de la box actuelle afin de relier le terminal de paiement par carte bancaire de l'agence postale (les lignes analogiques auparavant nécessaires n'étant plus fournies).

Le Conseil souhaite savoir s'il est préférable de louer ou d'acheter le matériel. Le conseil demande que soit revu le nombre de ligne téléphonique au vu de la configuration des locaux de la nouvelle mairie/APC, une seule ligne étant suffisante. Le conseil voudrait avoir la confirmation que la nouvelle box pro permettra la connexion des bornes WIFI devant être mises en place dans le cadre du WIFI4EU.

TRAVAUX MAIRIE :

Le Maire informe le Conseil que les travaux de la mairie devraient se terminer autour du 20 novembre. L'électricité est terminée et le peintre doit commencer son chantier très prochainement. Il est proposé que la commission des travaux se réunisse le 29/10 à 14 :00.

INAUGURATION GITE D'ENTREPRISES :

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'inauguration du gîte d'entreprises à Bourbon l'Archambault, le samedi 27 octobre à 15 :00. Deux gîtes sont actuellement occupés, l'un par un peintre (Monsieur Jérémie AUBOUARD) et l'autre par une entreprise fabriquant du matériel médical, installée dans un premier temps à Tronget. Les baux sont d'une durée maximum de cinq ans.

CLOTURE DE L'ECOLE :

Lors du dernier conseil d'école, l'institutrice a proposé que soit réalisé un aménagement de la cour de l'école afin de faciliter la surveillance des enfants dans la totalité de la cour de récréation. Il est proposé de casser une partie du muret (ce qui faciliterait l'accès à la chaufferie pour la livraison du bois), et d'installer deux portails ou bien de grillager l'entrée de la chaufferie pour sécuriser les lieux. L'agent technique de la commune peut réaliser cette clôture. Le Conseil note la problématique de la récupération de cendres de la chaufferie engendrée par cette clôture. Invité à se prononcer, le Conseil demande à ce que soit étudié de manière plus approfondie les différentes possibilités d'aménagement afin de statuer.

MOUVEMENT POUR LA PAIX :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de vœu en faveur de la ratification du traité interdisant l'utilisation des armes nucléaires de l'ONU du 07 juillet 2017.

Invité à délibérer, le Conseil se prononce favorablement à l'unanimité pour l'adoption de ce vœu pour la paix.

FREDON :

Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL informe que la commune peut prétendre à la labellisation niveau 2 de la charte d'entretien des espaces publics. Un dossier a été déposé le 16 octobre 2018 à la FREDON. Pour atteindre le niveau 3, il ne faut plus utiliser de désherbant du tout. Dans cette optique, Pierrette POPY et Gilles VILATTE se rendront à une journée d'information organisée par la FREDON le 13 novembre à Trevol, Christian COLLAYE a participé à une réunion de présentation d'un nouveau gazon au Veudre et Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL est allée à Autry Issards voir l'engazonnement tout récent du cimetière et un outil de désherbage fabriqué par l'employé communal. Gilles VILATTE a validé le renouvellement de son certificat relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires.

En parallèle de cette réflexion pour ne plus utiliser de produits phytosanitaires, se pose la question du fleurissement de la commune. Une réunion de la commission fleurissement est programmée le 6 novembre et Gilles Villatte y sera associé.

FLEURISSEMENT CROIX CIMETIERE :

Pierrette POPY demande s'il est possible de fleurir avec une dizaine de chrysanthèmes la croix placée au centre du cimetière pour le 11 novembre.

Invité à se prononcer, le Conseil est favorable à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT:

Christian COLLAYE informe qu'une délibération est nécessaire afin de faire une demande de subvention auprès du BDQE. En 2018, le taux des subventions étaient de 55% pour les travaux et 60% pour les travaux d'habitation (1 à 3 maisons seraient concernées). Le montant des travaux s'élève à 78 299 € H.T., 35119 € seraient à la charge de la commune et les subventions représenteraient 43 179 €. Christian COLLAYE rappelle le retard pris sur ce dossier, les entreprises n'étant toujours pas choisies. Le Conseil charge Monsieur le Maire de faire les demandes de subventions auprès du BDQE.

ASSOCIATION AIDE A DOMICILE de POUZY MESANGY :

Christian COLLAYE présente le bilan de l'association d'aide à domicile. 23 018 heures réalisées en 2017 contre 24758 heures pour 2018. 148 patients : 45 hommes et 103 femmes. 60% des patients sont des personnes seules. Franchesse comptabilise 2 417 heures de prestations auprès de 13 personnes. L'association compte 28 salariés. Le loyer de l'ancienne poste de Pouzy mésangy serait de 578 €/ mois tout compris L'augmentation du coût du carburant aura des incidences sur les finances de l'association ce qui est inquiétant. L'association demande une cotisation de 1€ par habitant. Couzon a refusé de recevoir l'association et Valigny et Cérilly refusent de payer cette cotisation.

SICTOM :

Monsieur le maire invite Eric BOUCHON à faire un compte rendu de la dernière réunion du SICTOM de Cérilly. L'avenir de ce dernier est incertain à cause d'une éventuelle mutualisation avec Montluçon ou avec le Sictom Nord Allier. La Taxe devrait être mise en place afin de remplacer la redevance, et des bacs jaunes devraient être mis à la disposition de la population, même hors bourg, pour mieux TRIER. Le passage pour le ramassage des ordures ménagères aura lieu tous les quinze jours, et ce même dans le bourg.

ECOLE – RYTHME SCOLAIRE :

Madame Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL demande à ce que soit fait un point sur les rythmes scolaires, du fait des différences entre l'école primaire de Saint Plaisir et l'école maternelle de Franchesse.

Monsieur le Maire informe le Conseil que peu d'enfants sont présents les mercredis matins à l'école maternelle. Une réunion a eu lieu avec l'inspecteur d'académie à la suite de laquelle un courrier a été adressé aux parents d'élèves. Le Conseil Départemental a décidé de supprimer le trajet du mercredi du fait de l'absence d'élèves à transporter ce jour-là.

TELETHON :

Madame DESURIER LAFLEURIEL précise que personne ne souhaite s'occuper le l'organisation du Téléthon sur la commune. Seule une association peut porter une telle organisation. La commune peut faire un don en lieu et place d'une manifestation.

REPAS CCAS :

Monsieur le maire informe le Conseil qu'une cinquantaine de personnes étaient présentes au repas du CCAS, qui s'est déroulé dans une ambiance conviviale.

DEMENAGEMENT MAIRIE :

Monsieur le maire propose que soit organisé le déménagement de la mairie/APC dans les nouveaux locaux sur une journée. Il est proposé que le nouveau mobilier de la mairie soit commandé après le déménagement en fonction des besoins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.